



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020 Compte Rendu

(Convocation du 03/02/2020)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, SEYCHELLES Véronique, PONCET Catherine, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel, JULLIEN Bruno, MERMET Romain, MERLOZ Hervé,

Excusés : GADOU Eric, PERICAS-MOYA Christian

Absents : DURAND Eric, ANNEQUIN Didier

Pouvoirs : Eric GADOU donne son pouvoir à Jean Claude CARRE

---

La séance est ouverte à 19H00 par Véronique SEYCHELLES, le Maire, en présence de M. LEPARQUOIS trésorier du Grand Lemps.

### 1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019 (Délibération n°2020/14)

Madame CARLIER Cécile, adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses	462 695,68 €
Recettes	548 079,17 €

Excédent de clôture : 85 383,49 €

#### Investissement

Dépenses	585 183 ,46 €
Recettes	152 116,53 €

Excédent de clôture : 105 088,24 €

Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal

⇒ **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

### 2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (Délibération n°2020/15)

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

⇒ **DECLARE A L'UNANIMITE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur,

visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 (Délibération n°2020/16)**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, conforme au compte de gestion, et dont les résultats se présentent comme suit :

#### **Budget de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2019	+ 85 383,49 €
Résultat antérieur reporté	+ 2 810,81 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>+ 88 194,30 €</b>

#### **Budget d'Investissement :**

Résultat de l'exercice 2019	- 466 066,93 €
Résultat antérieur reporté	+ 538 155,17 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>+ 105 088,24 €</b>

Le conseil municipal

⇒ **DECIDE A L'UNANIMITE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Affectation en réserves R 1068 en investissement + 71 116,30 €**

**Report excédent de fonctionnement R 002 + 17 078, 00 €**

### **4. VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES 2020 (Délibération n°2020/17)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2020 de la taxe d'habitation et des taxes foncières et demande à celui-ci sa décision pour l'année 2020.

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

⇒ **DECIDE** à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

Taux de TAXE D'HABITATION	9.24 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	16.57 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	67.08 %

### **5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2020 (Délibération n°2020/18)**

Après lecture des propositions du budget primitif 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité :

⇒ **ADOPTE** le budget primitif 2020 comme suit :

⇒ Dépenses et recettes de fonctionnement :	527 500,00 €
⇒ Dépenses et recettes d'investissement :	373 160,00 €

⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19H00.

Prochaine réunion : à définir